

Aux membres du Conseil national

Berne, 2.3.2020

Non à la suppression des droits de douane sur les produits industriels (Objet 19.076)

Madame la Conseillère nationale,
Monsieur le Conseiller national,

Le 17 mars 2020, vous allez prendre une décision sur le projet de supprimer les droits de douane sur les produits industriels. En tant que syndicat, nous représentons la majorité du personnel de l'administration des douanes. Les spécialistes des douanes ont une connaissance approfondie du tarif douanier et de sa signification pratique, tant en termes de formation qu'en raison de leur grande expérience. Nous aimerions énumérer quelques arguments en faveur de la non-entrée en matière de la Commission de l'économie et des redevances, qui devraient vous soutenir dans votre décision de soutenir notre proposition.

Le personnel de l'administration des douanes est directement concerné par les effets de la décision. Aujourd'hui déjà, des affirmations peu réalistes circulent, qui remettent en cause l'importance du futur travail des spécialistes des douanes. Nous voyons également une menace pour le service public, parce qu'il existe un risque de perte substantielle de revenus. Pour le budget fédéral, la suppression des droits de douane sur les produits industriels entraînerait des pertes de recettes clairement quantifiables de près de 600 millions.

Réduire la bureaucratie

Ces déclarations qui reposent sur des bases vagues doivent être traitées avec prudence. La preuve de l'origine est essentielle pour les entreprises suisses, qui veulent rester compétitives au niveau international. Sans ces documents précédents, une entreprise suisse est désavantagée à l'étranger. De plus, il faut continuer à établir des statistiques sur le commerce extérieur.

L'affirmation selon laquelle le tarif douanier suisse est l'un des plus compliqués au monde circule aussi. Mais la «complexité» des biens industriels repose principalement sur la nomenclature du système harmonisé (SH), sur laquelle sont basés tous les tarifs douaniers du monde.

Produits concernés

Environ la moitié des recettes douanières sur les produits industriels est liée aux vêtements et chaussures de confection, c'est-à-dire clairement à des biens de consommation. Dans d'autres domaines aussi, les biens de consommation sont les premiers concernés. Aujourd'hui déjà, l'industrie de transformation ne paie que très peu ou souvent aucun droit de douane sur les marchandises nécessaires à la production. Si nécessaire, une aide ciblée du Conseil fédéral serait déjà possible aujourd'hui. La franchise de douane pour tous les biens industriels favoriserait surtout le commerce électronique transnational.

Mesures contre l'îlot de cherté?

Les associations de consommateurs viennent de présenter une étude, qui montre que les majorations de prix directes par les revendeurs font de la Suisse un îlot de cherté. L'étude calcule une majoration pouvant atteindre 78% pour l'industrie du vêtement (cf. Tagesanzeiger du 26.2.2020).

Coûteux levier de négociation

Comme l'indique le rapport explicatif, il est vrai que la fonction de protection économique des droits de douane sur les produits industriels n'est plus pertinente, puisqu'ils représentent en moyenne 1,8% de la valeur des importations. Mais on oublie que ces bas droits de douane n'ont pas simplement «émergé», et qu'ils ont largement servi de concession à l'OMC et dans les négociations sur les accords de libre-échange. La Suisse a donc toujours reçu une compensation substantielle pour les réductions tarifaires passées. Si elle réduit maintenant de manière unilatérale et d'un seul coup les droits de douane sur les produits industriels restants, elle abandonne complètement ce «levier de négociation». Les concessions existantes dans le cadre des accords de libre-échange et des préférences douanières pour les pays en développement seront massivement dévaluées. Il faut donc s'attendre à de nouvelles exigences en matière de concession, ce qui n'est pas dans l'intérêt de la Suisse.

Nous vous remercions pour le soutien de non-entrée en matière de la CER.

Avec nos meilleures salutations



Bernd Talg
Vice-président



Heidi Rebsamen
Secrétaire centrale